

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE – CITOYENNETE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 05 02 04 U11 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 30 mai 2002
sur avis conforme de la Commission de concertation

CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE – CITOYENNETE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise l'acquisition de moyens permettant à l'étudiant :

- ◆ d'adhérer à des idéaux de tolérance, de solidarité, d'égalité et de justice, au-delà des différences culturelles, ethniques ou philosophiques ;
- ◆ de s'engager dans la construction d'une société multiculturelle au service de l'homme, dans un processus de développement durable ;
- ◆ de lutter contre les conditionnements et les idées toutes faites ;
- ◆ de s'inscrire dans un projet de développement personnel (projet d'apprendre, d'orientation, d'insertion socio-professionnelle, de vie) et de formation permanente ;
- ◆ de communiquer dans un esprit d'ouverture ;

et dès lors, d'être capable de réflexion critique, de créativité pour assumer ses responsabilités en toute autonomie dans le respect des autres.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant fera la preuve qu'il est capable :

- ◆ de produire et de comprendre des messages simples oraux et écrits (situations de communication fortement déterminées et liées au vécu porteuses d'un nombre limité d'informations dont le vocabulaire est usuel) ;
- ◆ de se situer dans le temps en utilisant des repères usuels (maintenant, après, avant, jour, semaine, mois, année).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Formation de base - niveau 1 ».

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de Périodes
Citoyenneté	CG	Q	160
3.2. Part d'autonomie		P	40
Total des périodes			200

4. PROGRAMME

Au départ de situations concrètes liées à son vécu, à partir notamment de l'actualité, de la participation à diverses activités (visite d'une exposition, d'un musée, d'un site, etc.) ou de l'exploitation des moyens audiovisuels et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), l'étudiant sera capable :

- ◆ de répondre aux exigences de la vie quotidienne (lire une carte, un plan, remplir un virement, rédiger un CV, etc.) ;
- ◆ d'identifier les règles d'hygiène de vie favorisant l'équilibre personnel et familial ;
- ◆ d'acquérir des repères pour :
 - ◆ comprendre son environnement institutionnel, culturel, social, économique, scientifique, juridique et politique ;
 - ◆ assumer ses responsabilités de citoyen (droits et devoirs) ;
 - ◆ s'initier au respect de l'environnement ;
 - ◆ appréhender l'influence des phénomènes naturels sur le milieu humain et physique ;
 - ◆ comprendre le présent à la lumière du passé ;
- ◆ de s'informer :
 - ◆ recourir à des sources adéquates et diversifiées :
 - ◆ faire appel à des personnes ressources ;
 - ◆ utiliser méthodiquement des instruments de travail et des supports multimédias (dictionnaire, atlas, etc.) ;
 - ◆ lire un graphique, un écrit informatif ou explicatif, un tableau de données, etc. ;
- ◆ de se poser des questions :
 - ◆ évaluer la pertinence de l'information ;
 - ◆ distinguer ce qui est sûr de ce qui doit être vérifié ;
 - ◆ distinguer ce qui est connu de ce qui reste à découvrir ;
 - ◆ prendre conscience des convergences et des divergences de points de vue ;
 - ◆ remettre son avis en question, l'ajuster, le modifier et se forger une opinion ;
- ◆ de participer au débat démocratique :
 - ◆ oser prendre la parole ;

- ◆ écouter le discours des autres, accepter l'expression d'avis minoritaires ;
- ◆ exprimer son opinion en faisant preuve de tolérance ;
- ◆ apprendre à bannir la violence et à résoudre les conflits par le dialogue ;
- ◆ de travailler en équipe :
 - ◆ se fixer un objectif de commun accord ;
 - ◆ répartir équitablement les tâches ;
 - ◆ s'entraider et respecter le travail des autres ;
 - ◆ s'engager et observer les délais déterminés ;
 - ◆ arriver à un résultat intégrant les apports de tous ;
 - ◆ évaluer les démarches et l'aboutissement du travail.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

- ◆ de prendre une part active à l'élaboration et à la réalisation d'un projet collectif visant à promouvoir, par exemple, la justice, la solidarité, le sens des responsabilités vis-à-vis des autres, de l'environnement, du patrimoine, etc. ;
- ◆ de présenter oralement les étapes du travail qui lui ont été confiées et montrer leur apport dans l'ensemble de la réalisation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la précision et de l'adéquation du vocabulaire utilisé ;
- ◆ de la clarté des explications ;
- ◆ de la diversité des sources utilisées ;
- ◆ de la validité des éléments sélectionnés.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.